

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1169 Décisions concernant les Ministères

n° 1169

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication

25 octobre 1960

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1960

Date du numéro

30 novembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail de cent trente mille cinq cent onze francs (130.511 F) est accordée à M. Ismaël Hachi Elmi, employé aux Travaux Publics et du Port (Port de Djibouti) Sidime d'un accident du travail survenu le 26 février 1960. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé de tout recours civil ou contentieux, sauf aggravation médicalement constatée de l'incapacité permanente partielle résultant de l'accident du Travail. La dépense visée ci-dessus est imputable sur le Budget local de l'exercice 1960, chapitre 1er, article 3, paragraphe 1.